



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dans le Ségur, n'aurait-on pas oublié le médico-social ?

Question écrite n° 36238

## Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre des solidarités et de la santé : « dans son Ségur, n'aurait-il pas oublié le médico-social ? ». Au cœur de la pandémie du printemps 2020, le Président de la République a promis, pour l'hôpital public, un « plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières ». Rendant hommage au personnel soignant, Emmanuel Macron a juré d'être « au rendez-vous de ce que nous devons, au-delà de cette reconnaissance et du respect. Cette réponse sera profonde et dans la durée ». Le Ségur de la santé que M. le ministre a piloté devait permettre au Gouvernement de tenir ces promesses. La mesure phare de ce Ségur, c'était donc une augmentation de salaire de 183 euros net pour tous les personnels des hôpitaux et Ehpad publics (infirmiers, aides-soignants, brancardiers). Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi laisser sur le bas-côté tout un pan de la santé, à savoir le médico-social ? Les professionnels de l'aide à domicile, du handicap ou encore de la protection de l'enfance ont-ils réellement démérité ? Au contraire, ils ont été sur le front pendant tout le confinement, puis le reconfinement, et encore aujourd'hui. Eux aussi ont été « en première ligne », et sans masque. Eux aussi furent réquisitionnés l'hiver 2020-2021, avec leurs vacances de Noël annulées, après une année bien compliquée. Alors forcément, pour Virginie, infirmière à la maison d'accueil spécialisée de l'hôpital de Saint-Valéry-sur-Somme, qui s'occupe de personne handicapées, c'est la douche froide : « On a le même diplôme que les collègues qui travaillent à l'hôpital, et pourtant on n'a pas touché l'augmentation. C'est injuste, alors qu'en plus on nous demande souvent d'aller faire des remplacements dans les services covid de l'hôpital ! On doit y aller parce qu'ils sont tous malades là-bas, on prend les mêmes risques qu'eux, mais parce qu'on dépend de la MAS et pas de l'hôpital directement on n'est pas augmentés, vous trouvez ça normal ? ». Même indignation chez Isabelle qui travaille dans une MAS rattachée à un hôpital psychiatrique de la Somme : « Est-ce juste ? Est-ce équitable ? Nos patients, souvent très diminués, méritent-ils des soignants eux aussi diminués ? ». M. le ministre comprend-il que ce traitement de défaveur soit interprété comme une punition ? M. le député sait qu'il est très occupé en ce moment à gérer la pénurie de vaccins. Alors, peut-être ne s'agit-il que d'un oubli, qu'on mettra sur le compte du stress accumulé. Après tout, on ne peut pas penser à tout. Aussi, à l'aube du troisième confinement, qu'il ne compte pas sur les oubliés du Ségur pour se satisfaire de quelques applaudissements aux balcons. C'est le moment de sortir le carnet de chèques, s'il ne veut pas que la digue craque moralement. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Ruffin](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36238

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2021](#), page 1084

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)